**APPEL À MANIFESTATION D’INTÉRÊT (AMI)**

**Objet :** « Réparations collectives sous forme de services accordées aux victimes des crimes jugés dans l’affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo* »

**Date de publication :** 06 décembre 2017

**Date de clôture :** 31 janvier 2018

**Numéro de référence :** Réf. CPI 123935

**Manifestation d’intérêt à envoyer**

**par courrier électronique à l’adresse :** [**tenders@icc-cpi.int**](mailto:tenders@icc-cpi.int)

**Télécopie : +31 70 515 8336**

**Adresse électronique :** [**tenders@icc-cpi.int**](mailto:tenders@icc-cpi.int)

La Cour pénale internationale (« la CPI » ou « la Cour »), située à La Haye, aux Pays-Bas, publiera prochainement une invitation à soumissionner relative aux « Réparations collectives sous forme de services accordées aux victimes des crimes jugés dans l’affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo* ». À cet égard, elle appelle les organisations qualifiées à manifester leur intérêt.

**Description**

Veuillez vous reporter aux pages suivantes pour consulter la description des services sollicités et les **Conditions minimales requises** **pour** **manifester son intérêt**.

**Seules les organisations** **remplissant les conditions** **pour soumissionner pourront** **consulter la description détaillée contenue dans l’invitation à soumissionner qu’elles recevront**.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Les organisations intéressées sont invitées à adresser une « Manifestation d’intérêt » ainsi que les documents exigés dans les **Conditions minimales requises pour manifester son intérêt** par courrier électronique à l’adresse : [tenders@icc-cpi.int](mailto:tenders@icc-cpi.int). Merci d’utiliser le formulaire « Manifestation d’intérêt » qui se trouve à la fin du présent document.

Les organisations intéressées sont priées d’indiquer leur numéro de fournisseur si elles sont inscrites sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies. Cet appel à manifestation d’intérêt n’est pas une invitation à soumissionner. La CPI se réserve le droit de changer ou d’annuler à tout moment le présent appel à manifestation d’intérêt.

****

**« Réparations collectives sous forme de services accordées aux victimes des crimes jugés dans l’affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo* »**

**Introduction**

La Cour pénale internationale (« la CPI » ou « la Cour ») et le Fonds au profit des victimes (« le Fonds ») ont été créés en 2002 en application du Statut de Rome. La CPI a pour mission de poursuivre et juger les personnes responsables d’un génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l’humanité, tandis que le Fonds fournit un appui aux victimes ayant survécu à ces crimes ainsi qu’à leur famille, pour autant qu’elles relèvent des situations à l’égard desquelles la Cour a compétence. Pour atteindre cet objectif, le Fonds a été investi d’un double mandat :

1. Il exécute les ordonnances de réparation rendues par la Cour contre une personne reconnue coupable ;
2. À l’aide des contributions volontaires des donateurs, il apporte une assistance aux victimes et à leur famille relevant des situations dont est saisie la CPI. Pour ce faire, il finance des programmes proposant une réhabilitation physique, un soutien matériel et une réhabilitation psychologique.

Pour plus d’informations sur le Fonds au profit des victimes, veuillez consulter le site suivant : <http://www.trustfundforvictims.org/fr>.

**Description du programme de réparations collectives sous forme de services en RDC**

En 2012, la CPI a déclaré Thomas Lubanga Dyilo (« Thomas Lubanga ») coupable des crimes de conscription et d’enrôlement d’enfants de moins de 15 ans dans les Forces patriotiques pour la libération du Congo (FPLC) pour les utiliser et les faire participer activement à des hostilités du 1er septembre 2002 au 13 août 2003. En 2015, la CPI a ordonné des réparations en faveur des victimes des crimes commis par Thomas Lubanga, à savoir : 1) les victimes directes (enfants de moins de 15 ans recrutés ou enrôlés dans les FPLC ou contraints à participer activement à des hostilités du 1er septembre 2002 à août 2003) ; et 2) les victimes indirectes (les membres de la famille des victimes directes et toute personne ayant subi un préjudice en essayant d’empêcher la conscription, l’enrôlement ou l’utilisation d’un enfant soldat). Le programme de réparations collectives sous forme de services vise à remédier aux préjudices découlant des crimes commis par Thomas Lubanga en proposant des mesures de réhabilitation aux victimes directes et indirectes de ces crimes.

Le programme de réparations comporte trois volets : la **réhabilitation psychologique** (conseil et sensibilisation de la communauté aux effets des crimes sur les victimes) porte sur les préjudices psychologiques qui découlent des crimes commis et vise à aider les victimes à surmonter leur traumatisme ; la **réhabilitation physique** (services chirurgicaux, traitements correctifs et appareils de mobilité) porte sur les préjudices physiques subis ; le **soutien socio‑économique** (moyens de subsistance tels que les associations villageoises d’épargne et de crédits ainsi que la formation professionnelle et agricole) a pour objectif de combler l’écart de revenu résultant de l’absence de possibilités d’apprentissage et de l’importante diminution des compétences marchandes, et d’offrir des activités génératrices de revenus aux victimes et à leur famille.

Le programme de réparations sous forme de services se limite aux victimes des crimes dont Thomas Lubanga a été reconnu coupable et ne peut s’étendre à d’autres membres des communautés affectées. En conséquence, le programme exige que l’organisation sélectionnée, en coordination avec le personnel du Fonds et sur la base des critères juridiques établis par la Cour, **identifie les victimes pouvant prétendre à réparation** avant de leur fournir des réparations collectives sous forme de services. Les soumissionnaires doivent donc prouver qu’ils ont de l’expérience dans l’identification d’enfants soldats. Avant la mise en œuvre, l’organisation sélectionnée participera à une formation afin de garantir qu’elle se conforme pleinement aux critères juridiques et à l’évaluation du droit à réparation, qui sont propres au programme de réparations dans l’affaire *Lubanga*.

Veuillez noter que le Fonds a pour objectif de fournir un programme complet. Les propositions devront ainsi couvrir les trois volets de l’assistance qu’il offre. Le Fonds **encourage donc les soumissionnaires à former des partenariats et à indiquer clairement l’organisation principale** qui sera responsable vis-à-vis du Fonds de la conformité contractuelle, de la coordination, du contrôle de la qualité et de l’établissement de rapports tout au long des projets sous‑traités.

Veuillez également remarquer que le programme de réparations se fondant sur une ordonnance de la Cour, il peut faire l’objet de modifications. Les soumissionnaires devront être en mesure de faire preuve de la souplesse nécessaire à toutes les étapes du processus de passation de marché ainsi que lors de la phase de mise en œuvre, et de réviser leur programme en fonction des demandes du Fonds.

**Conditions minimales requises pour soumettre une « Manifestation d’intérêt »**

Les organisations intéressées par cet AMI sont priées de joindre à leur candidature les documents mentionnés dans les trois conditions minimales requises ci-dessous. Les soumissionnaires doivent uniquement joindre les documents demandés. Seules les candidatures complètes seront prises en considération. **Seuls les soumissionnaires présélectionnés seront invités à participer à l’appel d’offres.**

.

1. Enregistrement en RDC conformément aux lois régissant les organisations à but non lucratif dans le pays :

* Les organisations internationales doivent fournir une copie signée de l’« *Accord‑cadre avec le Ministère ayant le plan dans ses attributions*» ;
* Les organisations nationales doivent fournir une copie d’une autorisation officielle délivrée conformément aux articles 3, 4 et 5 de la « Loi n°004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d’utilité publique » ainsi qu’un certificat de personnalité juridique tel qu’un Arrêté Ministériel du Ministre de la justice et droits humains accordant la personnalité juridique, un Arrêté provincial du gouverneur de la province portant autorisation provisoire de fonctionnement ou un Accusé de réception F-92 de la requête d’obtention de la personnalité juridique.

1. L’organisation doit faire montre d’une solide expérience de **deux ans au moins** de la gestion de projets semblables au projet qu’elle soumissionne. Veuillez vous référer au « Formulaire relatif aux références et aux résultats obtenus par le passé avec d’autres bailleurs de fonds » qui se trouve ci-après. Ce formulaire doit contenir des informations utiles concernant des projets semblables mis en œuvre dans le passé, d’une **valeur minimum de 50 000 dollars des États-Unis** chacun ou d’un montant équivalent en euros. Des informations relatives à **au moins deux (2) projets semblables** doivent être fournies. Veuillez renseigner un formulaire par projet mis en œuvre.
2. L’organisation doit jouir d’une solide structure décentralisée de gouvernance, d’une solide structure financière et administrative et de prise de décisions. Veuillez fournir une **copie signée** d’un rapport d’audit externe **datant de moins de quatre ans. Le rapport d’audit complet doit être fourni. Les rapports d’audit incomplets, tels que des extraits ou des sections, ne seront pas acceptés.**

**Seules les organisations** **remplissant les conditions** **pour soumissionner pourront consulter la description détaillée contenue dans l’invitation à soumissionner** **qu’elles recevront.**

Les organisations intéressées sont invitées à envoyer une « Manifestation d’intérêt » accompagnée des documents exigés dans les **conditions minimales requises** par courrier électronique à l’adresse [tenders@icc-cpi.int](mailto:tenders@icc-cpi.int) et à mentionner « AMI 123935» en objet.

La « Manifestation d’intérêt » devra inclure les informations suivantes : nom de l’organisation, adresse, téléphone/télécopie, adresse électronique et contact au sein de l’organisation. Les organisations intéressées sont priées d’indiquer leur numéro de fournisseur si elles sont inscrites sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies. Prière d’utiliser le formulaire qui se trouve à la fin du présent document.

Cet appel à manifestation d’intérêt n’est pas une invitation à soumissionner. La CPI se réserve le droit de changer ou d’annuler à tout moment le présent appel à manifestation d’intérêt.

****

**Projet 1**

**Formulaire relatif aux références et aux résultats obtenus par le passé avec d’autres bailleurs de fonds**

À l’aide du formulaire ci‑dessous, veuillez donner des informations concernant chacun des projets pertinents que votre organisation a mis en œuvre à la faveur d’un contrat. Nous vous invitons à renseigner un formulaire par projet ainsi mis en œuvre.

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l’organisation : | Adresse postale, numéro de téléphone et adresse électronique : |
| Nom du projet mis en œuvre et lieu(x) concerné(s) : | Durée du projet mis en œuvre (en mois) : |
| Date de début du projet : | Date de fin du projet : |
| Valeur du projet mis en œuvre (en dollars des É.-U. ou euros) : | Nom de la ou des organisations donatrices : |
| Principale(s) mission(s) du projet : | Principaux résultats obtenus : |
| Nombre de personnes employées par l’organisation aux fins de la mise en œuvre du projet : | Nom du haut responsable concerné (directeur/coordonnateur de projet, chef d’équipe) et fonctions assumées : |
| Brève description des activités entreprises dans le cadre du projet : | |
| Veuillez indiquer les coordonnées **de la ou des organisations donatrices** qui ont financé ce projet :  Nom de la personne de contact :  Numéro de téléphone :  Adresse électronique :  Numéro de référence du projet/du contrat exécuté : | |

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Nom et signature du représentant de l’organisation : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

****

**Projet 2**

**Formulaire relatif aux références et aux résultats obtenus par le passé avec d’autres bailleurs de fonds**

À l’aide du formulaire ci‑dessous, veuillez donner des informations concernant chacun des projets pertinents que votre organisation a mis en œuvre à la faveur d’un contrat. Nous vous invitons à renseigner un formulaire par projet ainsi mis en œuvre.

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l’organisation : | Adresse postale, numéro de téléphone et adresse électronique : |
| Nom du projet mis en œuvre et lieu(x) concerné(s) : | Durée du projet mis en œuvre (en mois) : |
| Date de début du projet : | Date de fin du projet : |
| Valeur du projet mis en œuvre (en dollars des É.-U. ou euros) : | Nom de la ou des organisations donatrices : |
| Principale(s) mission(s) du projet : | Principaux résultats obtenus : |
| Nombre de personnes employées par l’organisation aux fins de la mise en œuvre du projet : | Nom du haut responsable concerné (directeur/coordonnateur de projet, chef d’équipe) et fonctions assumées : |
| Brève description des activités entreprises dans le cadre du projet : | |
| Veuillez indiquer les coordonnées **de la ou des organisations donatrices** qui ont financé ce projet :  Nom de la personne de contact :  Numéro de téléphone :  Adresse électronique :  Numéro de référence du projet/du contrat exécuté : | |

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Nom et signature du représentant de l’organisation : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**MANIFESTATION D’INTÉRÊT**

CPI 123935

**Numéro de référence de l’AMI :**

1. Renseignements relatifs à l’organisation :
2. Nom de l’organisation : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
3. Adresse (pour retour de réponse) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
4. Téléphone :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Télécopie : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Adresse électronique :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Contact au sein de l’organisation : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
2. Numéro de fournisseur sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_